

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Consultation informelle avec les Directeurs des pêches
(4 juin 2012, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

Original: Anglais

Rapport **Consultation informelle avec les Directeurs des pêches**

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa, Nouvelle-Calédonie



Consultation informelle des Directeurs des pêches – 4 juin 2012

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
BP D5 • 98848 Nouméa Cedex • Nouvelle-Calédonie
Tél : +687 262000 • Fax : +687 263818 • www.spc.int

Secretariat of the Pacific Community
BP D5 • 98848 Noumea Cedex • New Caledonia
Tel: +687 262000 • Fax: +687 263818 • www.spc.int

Rapport Consultation informelle avec les Directeurs des pêches

1. Ray Tulafono, le représentant des Samoa américaines, ouvre la réunion par une prière. Dans son discours d'ouverture, Richard Mann, Directeur général adjoint de la CPS, expose en détail les objectifs de la conférence des Directeurs des pêches et dresse la liste des sujets à débattre : le plan stratégique et le rapport annuel de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (« la Division »), une proposition visant à améliorer la gestion des pêcheries d'holothuries et une autre visant à renforcer les capacités de recherche scientifique sur la pêche hauturière. Kautoa Tonganibeia (Kiribati) est désigné pour présider les travaux.

Évaluation interne à mi-parcours du plan stratégique de la Division 2010–2013

2. Le Directeur de la Division fait le point sur la mise en œuvre du plan stratégique et présente les résultats d'une évaluation interne à mi-parcours dudit plan, dont il ressort que la réalisation de certains grands objectifs fixés pour la Division ne dépend pas de celle-ci et que plusieurs objectifs fixés pour les programmes pêche hauturière et pêche côtière doivent être modifiés de manière à refléter plus fidèlement le travail de la Division, ses domaines d'intervention et les activités menées ces dernières années dans le cadre de divers projets.
3. Les pays membres prennent note des modifications légères apportées aux objectifs du plan stratégique de la Division dans le but d'améliorer la prestation de services et approuvent les modifications proposées dans leur ensemble. Ces modifications seront soumises au CRGA pour approbation définitive.
4. Les pays membres se déclarent particulièrement intéressés ou préoccupés par les questions suivantes :
 - nécessité d'améliorer la mise en œuvre des mesures de gestion prises à l'échelon régional (afin de lutter contre la surpêche du thon obèse, par exemple) en s'appuyant sur les conseils scientifiques dispensés par la CPS. Bien que la mise en œuvre des mesures de gestion ne relève pas des compétences de la CPS, celle-ci s'emploie néanmoins à dispenser des conseils précis et concrets afin d'aider les gestionnaires et les pays membres à décider au mieux des mesures de gestion à prendre ;
 - poursuite de la collaboration entre le Programme pêche hauturière et le Programme pêche côtière selon les besoins, et mise à profit des activités communes (collecte de données statistiques sur la pêche artisanale et évaluation des stocks de vivaneaux) ;
 - sécurité alimentaire des populations océaniques, et notamment des communautés côtières. Les participants notent que les indicateurs relatifs à ce dossier prioritaire ont été mis au point dans le cadre de projets spécifiques postérieurs à la rédaction du plan stratégique initial ;
 - collaboration avec les programmes de suivi, de contrôle et de surveillance existants afin d'éviter le chevauchement des activités en matière de renforcement des capacités de suivi, de contrôle et de surveillance des pêcheries côtières. Les participants soulignent l'importance de tirer les enseignements nécessaires de l'expérience d'autres organisations régionales et nationales et d'établir des partenariats avec celles-ci ;
 - nécessité de renforcer la collaboration interministérielle à l'échelon national sur les problématiques liées au changement climatique ;
 - nécessité d'intensifier le renforcement des capacités dans les pays membres. Le programme de formation des jeunes cadres se poursuit. Certains candidats rencontrent toutefois des difficultés à obtenir l'autorisation des services des pêches nationaux pour participer audit programme.

Rapport annuel de la Division et programme de travail pour 2012

5. Le Directeur de la Division et les directeurs des programmes présentent un tour d'horizon des activités entreprises par le bureau du Directeur de la Division et les programmes pêche côtière et pêche hauturière en 2011. Dans l'ensemble, le Directeur de la Division souligne le bon état d'avancement des projets actuellement menés par les trois sections de la Division et signale la mise en œuvre de nouvelles initiatives. Les pays membres reconnaissent le soutien et l'assistance que leur fournit sans relâche la CPS.
6. Les objectifs fixés pour 2012 sont passés en revue et les activités réalisées à ce titre ou en cours de réalisation sont examinées. Les participants notent qu'une part croissante des activités de la Division est financée dans le cadre de projets, ce qui restreint la portée et la durée des activités mises en œuvre, ainsi que le nombre de pays bénéficiaires et les résultats escomptés.

Pêche côtière

7. Les pays membres indiquent à titre individuel qu'ils souhaitent pouvoir bénéficier de la quasi-totalité des activités de renforcement des capacités techniques proposées par le Programme pêche côtière pour l'année 2012. Les participants notent que les fonds disponibles ne permettront peut-être pas de prêter assistance à tous les États et Territoires. Parmi les activités spécifiques proposées, on peut citer les suivantes :
 - élaboration de bases de données et de serveurs. À cet égard, les participants notent qu'un colloque régional sur les systèmes de gestion de l'information se tiendra aux Îles Cook pendant la semaine du 11 juin. Des passerelles pourront éventuellement être établies, compte tenu notamment du travail accompli par le Programme pêche hauturière sur les bases de données nationales ;
 - mise à plat de la législation relative à la pêche côtière et de celle relative à la pêche hauturière (en collaboration avec l'Agence des pêches du Forum) ;
 - analyse du rapport coût-avantages des dispositifs de concentration du poisson (DCP) ;
 - essais de pêche au calmar, pour lesquels l'accès aux navires nationaux devra être autorisé (si les essais prévus en Nouvelle-Calédonie sont fructueux) ;
 - inventaire des ressources côtières ;
 - Développement de la pêche autour des DCP, sous réserve d'une contribution des pays (appui financier et aide en nature) ;
 - études de marché et enquêtes auprès des pêcheurs ;
 - soutien aux acteurs de la pêche côtière (par exemple les associations de pêche sportive), notant qu'il est essentiel de mettre à profit leur expérience dans le cadre de la gestion des ressources halieutiques ;
 - développement de la filière aquaculture/mariculture et problématiques environnementales connexes ;
 - formation de guides locaux pour la pêche sportive ;
 - mouillage d'enregistreurs de température et évaluation des ressources côtières en vue de suivre l'évolution du climat (Remarque : bien que le projet ne le prévoie pas à l'heure actuelle, il est possible que les pays dotés de ressources propres bénéficient ultérieurement de formations adaptées leur permettant de mettre au point des procédures complémentaires de suivi des données, lesquelles seront prises en compte dans les analyses futures).
8. Il est proposé d'établir des règles de base concernant les demandes d'assistance adressées au Programme pêche côtière (en exigeant des pays membres une contribution de contrepartie que ce soit sous forme d'appui financier ou d'assistance pratique).

Pêche hauturière

9. Les pays membres reconnaissent l'importance du rôle joué par le Programme pêche hauturière dans la gestion durable des ressources en thonidés. Parmi les actions jugées prioritaires, on peut citer les suivantes :
 - problématiques liées à l'interaction entre pêcheries côtières et hauturières et à la nécessité d'obtenir des informations à échelle fine sur les déplacements des poissons afin de pouvoir réaliser des estimations sur ce sujet. Le Programme pêche hauturière prévoit de dresser des bilans descriptifs de la situation à l'échelon national. Dans certains pays, il est également envisageable de lancer des campagnes de marquage acoustique de petite envergure autour des DCP afin de déterminer la durée de séjour des poissons ainsi concentrés, sous réserve d'obtenir les fonds nécessaires auprès de sources autres que celles sollicitées actuellement ;

- soutien en faveur de la réalisation d'évaluations supplémentaires des stocks à l'échelon national en vue d'appuyer la mise au point d'un modèle permettant de définir les allocations dans le secteur de la pêche en fonction de la réalité du terrain. Les participants notent cependant qu'il convient de maintenir les stocks à un niveau d'exploitation durable (pour réaliser des évaluations fiables, il faudra probablement acquérir des informations de meilleure qualité concernant les déplacements des poissons) ;
- présentation simplifiée des résultats des évaluations des stocks de thonidés aux acteurs de la pêche hauturière (notamment les pêcheurs). Le Programme pêche hauturière renvoie à la note d'orientation pertinente, dans laquelle se trouve un récapitulatif simple de l'état des stocks, et signale que le rapport annuel d'évaluation des ressources en thonidés peut être téléchargé à partir du lien suivant : http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Brochures/Policy_Brief14_12_VF.pdf ;
- importance des bases de données d'observation et des systèmes de gestion des données. Le Programme pêche hauturière insiste sur le caractère prioritaire des actions menées à cet égard et met en avant la stratégie à long terme mise en œuvre afin d'aider les pays à traiter et à gérer les données eux-mêmes ; la CPS, quant à elle, continuera de faire office de centre d'archivage à long terme de l'ensemble des données d'observation recueillies dans le Pacifique ;
- établissement de normes minimales dans le secteur des technologies de l'information (notamment en ce qui concerne la bande passante) en vue de réaliser des économies à long terme grâce au dépannage informatique à distance.

Thématique spéciale : « Proposition pour une démarche régionale d'amélioration de la gestion des pêcheries d'holothuries »

10. Compte tenu de la surexploitation des ressources en holothuries dans la plupart des pays membres et de la baisse importante des revenus qui en découle pour les populations, le Programme pêche côtière propose une série d'actions à mener en vue de garantir la gestion durable des stocks, parmi lesquelles la réalisation prochaine, avec le concours du Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR), de deux études consacrées à la situation dans quatre pays membres du Groupe mélanésien fer de lance. Leur objectif : déterminer (i) les niveaux historiques de la production de bêche-de-mer dans la région et les bénéfices actuellement sacrifiés du fait de l'inefficacité des mesures de gestion ; et (ii) la contribution potentielle des redevances, des taxes et autres outils économiques à la réglementation de la pêche des holothuries. La proposition est soumise aux Directeurs des pêches pour examen et approbation.
11. Les participants notent l'importance que revêtent les ressources en holothuries pour la plupart des pays de la région. Si les études proposées ne concernent pour l'heure que quatre pays mélanésiens, d'autres pays membres, dont les Tonga, pourraient en bénéficier, si les membres du Groupe mélanésien fer de lance s'y déclarent favorables. Les conclusions des études seront communiquées à l'ensemble des pays membres de la CPS. Par ailleurs, les parties intéressées sont encouragées à collaborer dans les domaines d'intérêt commun. Si les pays en font la demande, la CPS aidera à l'élaboration de plans nationaux de gestion des holothuries.
12. Cinq grandes thématiques sont également abordées : évaluation des stocks, élaboration de plans de gestion, application des lois/surveillance et respect des lois, échange d'opinions et d'expériences avec les investisseurs, et enfin, informations et renseignements sur la commercialisation des produits. Les participants demandent que ces thématiques soient prises en compte dans les activités futures de la CPS. L'Organisation se porte volontaire pour centraliser les informations concernant les marchés, les investisseurs et la fixation des prix (ianb@spc.int).
13. D'autres questions importantes sont soulevées :
 - autres solutions pour la transformation des holothuries. L'un des participants observe qu'il serait préférable de congeler les produits plutôt que de les faire sécher, ce qui permettrait de préserver les mangroves, fréquemment exploitées aux fins d'obtenir des combustibles pour faire sécher la bêche-de-mer. D'autres participants notent que les produits séchés sont peut-être plus propices aux exportations et qu'ils permettent de maximiser les retombées économiques dont peuvent bénéficier les populations locales. Il est proposé d'actualiser un manuel sur la transformation des holothuries et de le faire traduire en français par les services de la CPS ;

- analyse des risques liés à l'introduction de nouvelles espèces d'holothuries destinées à l'élevage ;
- réalisation de travaux de recherche scientifique sur les paramètres biologiques des stocks d'holothuries en vue d'appuyer les évaluations et les mesures de gestion ;
- rôle des approches fondées sur le principe de précaution (notamment l'aménagement de zones interdites à la pêche) dans la gestion durable de la ressource ;
- importance de la diffusion des informations halieutiques et des résultats des travaux de recherche sous une forme immédiatement exploitable par les gestionnaires ;
- nécessité de renforcer la collaboration avec les ONG en vue de sensibiliser les parties prenantes à l'importance écologique et économique des holothuries, espèces peu emblématiques.

Thématique spéciale : « Renforcer les capacités de recherche scientifique sur la pêche hauturière »

14. Shelton Harley présente un bref exposé sur cinq activités clés que la CPS envisage de conduire afin de renforcer les capacités des pays de la région en matière d'évaluation des stocks. À la question de savoir s'ils sont favorables aux initiatives proposées et à la présentation des demandes de financement connexes, les pays membres expriment de manière générale leur soutien en faveur du renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation des stocks, tel que décrit dans la proposition.

15. Plusieurs questions sont soulevées :

- intérêt éventuel des supports didactiques pour les ONG nationales et les agents des services des pêches ;
- à court terme, nécessité pour le Programme pêche hauturière de continuer d'organiser des ateliers d'évaluation des stocks et d'accueillir des stagiaires en détachement afin de renforcer les compétences nationales ;
- à long terme, volonté de nouer des liens avec les universités de la région en vue de délivrer des qualifications homologuées ;
- soutien en faveur de l'accueil d'étudiants boursiers ou de jeunes diplômés dans le cadre de stages en détachement, à moyen et long terme, afin de renforcer l'ensemble des compétences nécessaires à l'évaluation des stocks ;
- difficulté à obtenir le soutien financier nécessaire à l'organisation de formations par les agents du Programme pêche hauturière (alors que le financement de la participation aux ateliers est assuré).

16. La CPS affinera ses projets de manière à tenir compte des observations formulées par les Directeurs des pêches.

Questions diverses

17. Le Programme pêche hauturière présente un bref exposé sur le programme américain de recherche sur la pêche pélagique, qui a permis à la CPS de financer des activités importantes à long terme aux échelons régional et national, et qui prendra vraisemblablement fin dans un avenir proche. La CPS transmettra par courriel aux pays membres, pour examen et approbation, un projet de lettre de soutien en faveur de la poursuite de ce programme. La lettre sera ensuite transmise aux autorités américaines compétentes, le cas échéant.

Tenue de la prochaine conférence des Directeurs des pêches

18. La prochaine conférence des Directeurs des pêches se tiendra au cours de la première semaine du mois de mars 2013.

Séminaire sur l'utilisation des déchets de poisson

19. Le 11 juin, à Nouméa, après la Conférence des Directeurs des pêches tenue la semaine précédente, la CPS et l'IFREMER organisent conjointement un séminaire d'une journée sur l'utilisation des déchets de poisson. Y sont réunis une cinquantaine de participants, originaires de toute la région et d'ailleurs et issus des secteurs public et privé. Les Directeurs des pêches et les représentants des associations de pêcheurs de nombreux États et Territoires insulaires océaniques, les acteurs régionaux, les représentants du secteur privé, des administrations publiques et des organisations non gouvernementales, ainsi que les spécialistes de l'utilisation des déchets de poisson présents contribuent tous à un exercice fructueux d'échange et de partage d'informations. Les travaux aboutissent à la formulation d'une liste de recommandations (actions à mener) visant à promouvoir l'utilisation des déchets de poisson en Océanie.
20. Les quatre principales recommandations sont les suivantes :
- i. élaborer une note d'orientation sur les déchets de poisson et leur utilisation potentielle ,
 - ii. conduire une enquête à l'échelon régional afin de déterminer la répartition et l'utilisation (ou l'absence d'utilisation) des déchets de poissons actuellement produits dans la région,
 - iii. acheter une usine mobile de valorisation des déchets de poisson (produits multiples) afin de faire la démonstration des techniques de transformation existantes et de collecter des données destinées à alimenter les programmes de recherche-développement, et
 - iv. étudier le potentiel d'utilisation des déchets de poisson dans les aliments pour animaux aquatiques.
21. Le rôle des politiques publiques est mis en lumière en tant que facteur essentiel à une meilleure utilisation des déchets ou à une réduction de leur volume dans la région.